

00000770

EVOLUTION DE LA PECHE CORDIERE  
AU SENEGAL DE 1963 A 1969

PAR  
JEAN MORMS

E V O L U T I O N   D E   L A   P E C H E   C O R D I E R E  
A U   S E N E G A L   D E   1 9 6 3   A   1 9 6 9

Par Jean WORMS

S O M M A I R E

INTRODUCTION

- 1 . HISTORIQUE
- 2 . LES BATEAUX
- 3 . LES ZONES DE PECHE
- 4 . LES ESPECES PECHEES
- 5 . DONNEES QUANTITATIVES

- 5.1. Evolution de la flotille
- 5.2. Indices d'utilisation de la flotille
- 5.3. Evolution des tonnages débarqués
- 5.4. Données économiques

- 5.2.1. Globalement
- 5.2.2. Par espèce

5 . DISCUSSION

6 . CONCLUSION

I N T R O D U C T I O N

Jusqu'au début des années 60, l'armement traditionnel Sénégalais n'était composé que de pirogues motorisées ou non. Chaque pirogue, portant en moyenne à l'année environ 30 tonnes de poisson par an. Mais la pirogue en tant que moyen principal de la pêche artisanale présente un certain nombre d'inconvénients qui ont limité l'expansion de ce type d'activité : rayon d'action faible, équipages nombreux...

On a donc été conduit à mettre au point un instrument nouveau, plus économique, plus autonome et de plus large autonomie, qui permette une plus grande efficacité et un élargissement du champ d'activité de la pêche artisanale.

Deux modèles de bateaux ont donc été dessinés par un expert de la FAO (des pirogues). Il s'agit d'un cotre ligneur ou cordier de 13 m de long et d'un sardinier de 10 m de long. La FAO s'est également chargée de la formation de charpentiers de marine, les bateaux étant construits dans deux chantiers coopératifs dakarois regroupant 40 ouvriers.

Le coût d'une telle unité était, en 1965, de 4,2 millions de francs CFA. Des facilités ont été accordées pour l'acquisition compte tenu du faible pouvoir d'achat des pêcheurs Sénégalais.

- Subvention gouvernementale de 20 %
- Crédit sur 5 ans de la BNDS, banque d'Etat qui finance simultanément les chantiers coopératifs.

Dès sa mise en place, cet armement 9 suscit  un vif int r t aupr s des p cheurs et les demandes d'attribution ont largement d pass  les possibilit s de construction locales. L'adaptation des hommes   ce nouveau mat riel semble s' tre faite sans probl me.

## 2. LES BATEAUX

Le tableau 1 r sume les sp cifications techniques du cotre ligneur tel qu'il a  t mis en service en 1963,

TABEAU I. - Caract ristiques techniques du cotre ligneur (FAO 1961)

( Longueur H.T	:	13 m	)
( Largeur max.	:	3,8 m	)
( Tirant AK	:	1,5 m	)
( Jauge brute	:	19 tx	)
( Cale isotherme	:	12 m <sup>3</sup> (5 7 tonnes poissons )	)
( Autonomie	:	9 jours	)
( Soutes gasoil	:	1,4 m <sup>3</sup>	)
( Coque	:	bois (acajou)	)
( Moteur	:	di�sel 80 CV	)
( Vitesse croisi�re	:	8 noeuds	)
( Equipage	:	8 hommes	)

Chacune de ces unit s porte donc en moyenne 8 lignes de 8   10 hamecons chacune . Le bateau emporte dans sa cale une quantit  de glace (8 tonnes environ) suffisante pour maintenir la qualit  du poisson pendant 5   7 jours de mar e ainsi que des sardinelles en guise d'app t.

## 3. LES ZONES DE P CHE

La flotte cordi re p che essentiellement au yud de la presqu' le du Cap-Vert entre 13  et 12  de latitude sud soit   la hauteur de Banjul (ex-Bathurst) et des  les Bissagos. Les sondes indiqu es varient entre 80 et 110 m au mouillage des lignes.

Cependant si cette situation semble   peu pr s constante et g n rale, les mois de mai et juin constituent une exception.

D s la fin du mois d'avril, quelques bateaux remontent vers le nord entre 16  et 17  soit entre St-Louis et les marais de Toumbas, sur la c te s ri-guinienne avec des sondes de 15   40 m. Cette migration de la flotille s'accro t en mai o  la presque totalit  des bateaux p chent dans ces eaux pour redescendre ensuite d but juin. Ce d placement de la zone de p che a pour but la capture du N'gott ou tassergal (*Pomatomus saltatrix*).

La pêche cordière s'intéresse essentiellement à des poissons côtiers dont certains pouvant atteindre des tailles importantes. Deux espèces dominent les débarquements : le Roux (*Epinephelus caninus*) est une des espèces de mérous fréquentant les côtes nord-ouest africaines. Ce poisson peut atteindre une taille de 1,4 m pour un poids dépassant 30 kg.

Le Diarègne, (*Dentex (filosus) gibosus*) est un Sparidae dont certains exemplaires atteignent 80 cm et 8 kg.

À côté de ces deux espèces qui représentent 70 à 85 % des mises à terre des cordiers, on rencontre un certain nombre d'espèces moins abondantes :

- le thiof (*Epinephelus aeneus*), mérou très apprécié sur le marché local,
- le Ngott (*Fomatomus saltatrix*), pêché au nord du Cap-Vert en mai et juin.
- le Doï (*Epinephelus gorensis*), autre mérou de taille rarement supérieure à 60 cm,
- le Khayaye (*Pagrus pagrus*) et le Kibaro (*Pagrus erhenbergii*), encore appelé "Daurade",
- le Kassaw (*Stromateus fiatola*), généralement mélangé au niveau de la vente avec les Roux ou conservé par l'équipage,
- le Banda (*Diagramma mediteranea*) peu abondant dans les prises.

## 5. DONNEES QUANTITATIVES

### 5.1. EVOLUTION DE LA FLOTILLE

Le tableau 2 résume l'évolution de la flotille de cordiers, de 1963 à 1969. Le nombre de mois d'activité de chaque bateau est indiqué chaque année. On observe une augmentation constante du nombre d'unités jusqu'en 1966 (fig.1) puis une forte diminution, un certain nombre de bateaux ayant désarmé dès 1966-1967. L'évolution du nombre de mois d'exploitation annuel pour l'ensemble de la flotille montre que le nombre moyen de mois d'activité par bateau et par an suivent une courbe ascendante de 1963 à 1967 pour diminuer ensuite. Dans ces estimations nous n'avons tenu compte que des bateaux réellement en activité mais quelque soit leur date de lancement dans l'année considérée.

Cependant le nombre de mois d'activité ne reflète pas l'activité réelle de chaque bateau puisque, en un mois, un bateau est susceptible de réaliser de 1 à 5 ou même 6 marées. Nous avons donc évalué le nombre moyen de marées par bateau actif par mois (fig.2). A ce niveau, il apparaît nettement que la situation s'est dégradée dès le début de la mise en exploitation des cordiers. En effet le nombre moyen de marées par bateau actif et par mois passe de 2,9 en 1963 à 1,8 en 1969 en baissant régulièrement chaque année.

### 5.2. TAUX D'EXPLOITATION DE LA FLOTILLE

Pour tenter de visualiser le niveau d'utilisation de la flotille de pêche, nous avons calculé un taux d'exploitation théorique basé sur l'hypothèse qu'un bateau doit pouvoir réaliser 3 marées par mois pendant 11 mois de l'année (on compte un mois pour l'entretien annuel : carénage, peinture...) soit 3.3 marées par an (score effectivement atteint en 1963). Compte tenu du nombre de bateaux en activité chaque année, on peut donc calculer le pourcentage de marées effectivement réalisées par rapport au nombre de marées théoriquement réalisable. Là encore (fig.3) on remarque une décroissance nette de ce taux d'exploitation théorique de 1963 à 1969.

L'évolution du nombre moyen de bateaux actifs par mois calculé pour chacune des années considérées est elle aussi significative et met en évidence la mauvaise utilisation des bateaux puisque l'adjonction en 1966 de 9 unités nouvelles ne permet pas une augmentation vraiment proportionnelle du nombre moyen de bateaux actifs chaque mois.

### 5.3. EVOLUTION DES MISES A TERRE DE LA PECHE CORDIERE

La figure 4 met en évidence l'évolution du tonnage débarqué chaque année par l'ensemble de 13 flotille. Croissant jusqu'en 1946, le tonnage décroît très rapidement. Cette évolution demande à être pondérée par les variations de taille de la flotille d'une part et le nombre de marées réalisées d'autre part. Nous avons donc calculé le tonnage mis à terre par bateau et par marée, qui reflète mieux que le tonnage brut l'efficacité de la pêcherie. Là encore, la tendance est très marquée puisque ce "rendement" par bateau et par marée passe de 3200 kg en 1963 à 2390 kg en 1969 (fig.5).

#### 5.3.2. Evolution par espèce

A ce niveau, la situation est assez claire. Comme nous l'avons dit précédemment 2 espèces dominent dans les débarquements : *Dentex (filosus) gibbosus*, le Doï qui représente environ 50 % des prises et ceci de façon constante.

*Epinephelus caninus*, le Rour dont les prises ont diminué entre 1963 et 1969 puisque la proportion de Rour dans les prises passe de 35,63 à 24,7 %.

Les autres espèces sont beaucoup moins importantes :

Le Doï (*Epinephelus goreensis*) constitue jusqu'à 16 % des prises alors que le Ghiof, (*Epinephelus aeneus*) ne dépasse pas 1 %. Les apports de N'goti (*Demulomus tetratriaena*), compte tenu du caractère saisonnier de la pêche et du schéma migratoire JC tassergal, sont très irréguliers.

### 5.4. DONNEES ECONOMIQUES

Entre 1963 et 1969, le prix moyen du poisson au kg passe de 42,7 F à 55,4 F soit une augmentation de 29,7 % en 7 ans ; cette augmentation assez faible du prix du poisson est, de plus, irrégulière ; le prix moyen du poisson varie selon la proportion des différentes espèces. Il sera donc conditionné par la proportion de la ligne (espèce de haute valeur commerciale) dans les débarquements. La figure 6 met en évidence la corrélation entre le prix moyen au kg et le pourcentage de débarquement.

Si on examine le prix de vente brute d'une marée on constate que le produit de vente brute d'une marée en 1969 n'est pas supérieur à celui d'une marée en 1963. La baisse du poids débarqué par marée est tout juste compensée par l'augmentation du prix au kilogramme. Cependant, compte tenu de l'augmentation des charges (équiperage, appâts, glace, entretien, pièce moteur, carburant), il apparaît que le revenu du pêcheur baisse dangereusement.

## 6. DISCUSSION

Ce survol des archives de la pêche cordière, bien que rapide, permet de mettre en évidence un certain nombre de tendances qui, manifestes dès le début de la mise en exploitation de la flotille, se sont accentuées au cours des années pour aboutir à la faillite de l'armement. Il apparaît nettement que la baisse de rentabilité

de la flotille est dû essentiellement à des erreurs de gestion du matériel et une absence quasi totale d'entretien des bateaux.

Ainsi nombre de bateaux sont restés immobilisés 3 ou plusieurs mois pour une panne peu grave. Le cordier MAME MAHAME victime d'une avarie de réducteur le 13 juin 1963 ne reprend qu'en octobre 1963. A nouveau en panne pour la même raison en mars 1964 il ne repart qu'en février 1965 pour s'échouer à Kayar en juin de la même année. Mis en réparation au môle VIII, il y reste jusqu'en décembre 1965 (soit 18 mois). Nous ne possédons pas les détails sur la suite des "aventures" de ce bateau mais il ne pêchera que 8 mois en 1967, 5 en 1968 et 3 en 1969. Cet exemple constitue un extrême qu'il n'est pas possible de généraliser à l'ensemble de la flotille mais, étant loin d'être unique, il constitue la preuve flagrante de la mauvaise gestion des moyens de pêche. Nous pensons que le pêcheur ne s'est pas adapté à ce nouveau matériel aussi bien que les rapports officiels le disent au début de l'expérience. L'entretien et la maintenance quotidiens d'une telle unité nécessite est sans commune mesure avec ce qui est nécessaire à une pirogue, si grande soit-elle.

Comment interpréter la baisse du nombre de marées par bateau et par mois sur la période considérée ? Il faut à ce niveau évoquer un problème qui se pose souvent, celui de l'approvisionnement en glace d'une part et en appâts d'autre part. La capacité de production de glace du port de Dakar ne suffit pas à cette époque à alimenter, à la demande, les thoniers, les chalutiers, et les cordiers. Les thoniers étant considérés comme prioritaires, de même que les chalutiers, en cas de pénurie, ce sont les cordiers qui sont les premiers touchés. Pour ce qui est des appâts, l'approvisionnement est conditionné par les apports de sardinelles. Aucun stockage n'étant réalisé en congélateur, une interruption des apports des sardiniers bloquera les cordiers à terre.

Ainsi du 27 décembre 1965 au 7 janvier 1966, tous les cordiers sont restés à quai faute d'appâts.

## 7 . CONCLUSION

A ce niveau de l'analyse, il n'est pas possible de pousser très loin l'interprétation des résultats et les conclusions que l'on peut en tirer. D'autres facteurs que ceux évoqués entrent en ligne de compte qu'ils soient biologiques, techniques ou socio-économiques. La mise en évidence de tendances nettes et générales nous semble nécessiter une étude plus approfondie des données disponibles concernant par exemple une analyse de la situation par bateau. Actuellement, nous procédons à la mise en fichier informatique de l'ensemble des renseignements disponibles. D'autre part, nous nous proposons de faire un "point" sur l'année 1969, qu'il sera intéressant de comparer à l'année 1969 et à la période antérieure.

Un traitement informatique permettra d'affiner les résultats en essayant de tenir compte du maximum de facteurs intervenants.

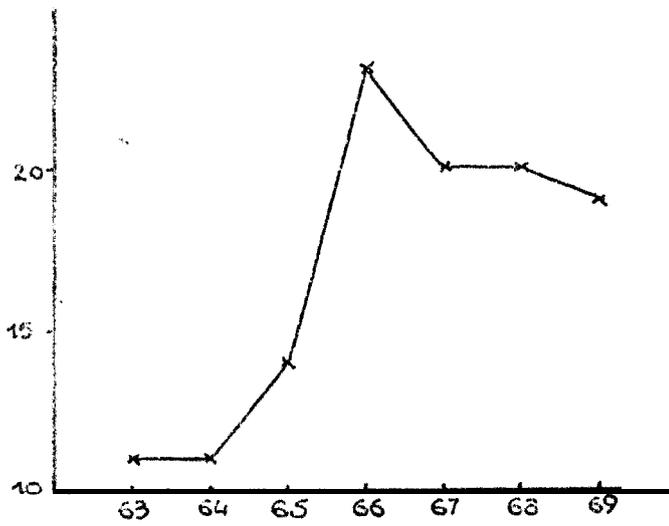


Fig. 1. Nombre de bateaux actifs

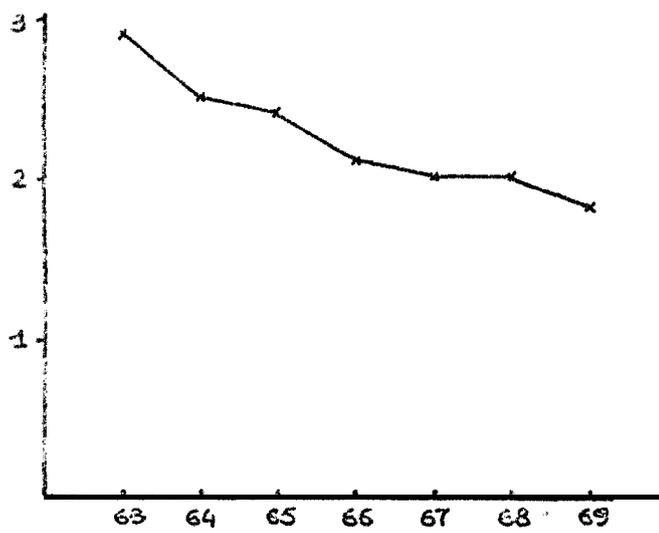


Fig. 2. Nombre moyen de marées par bateau actif et par mois.

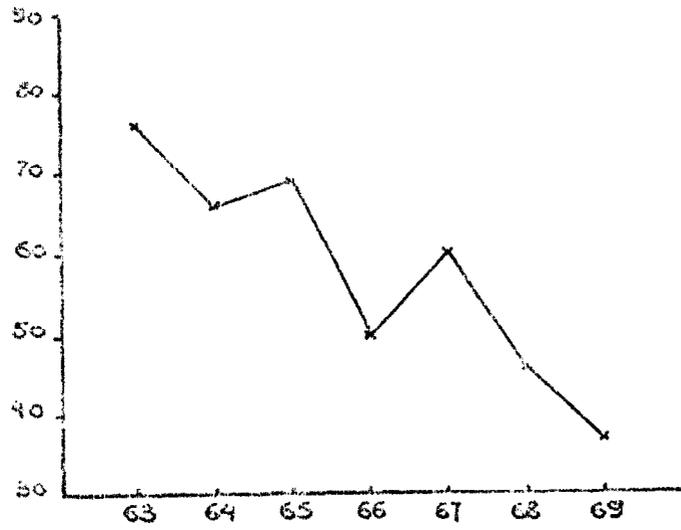


Fig. 3. Pourcentage d'exploitation théorique de la flotille.

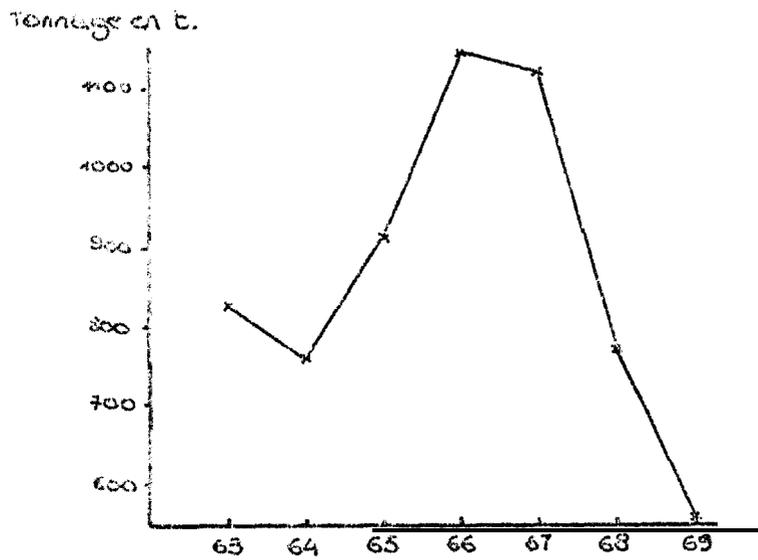


Fig. 4. Tonnage total débarqué par la flotille corouère.

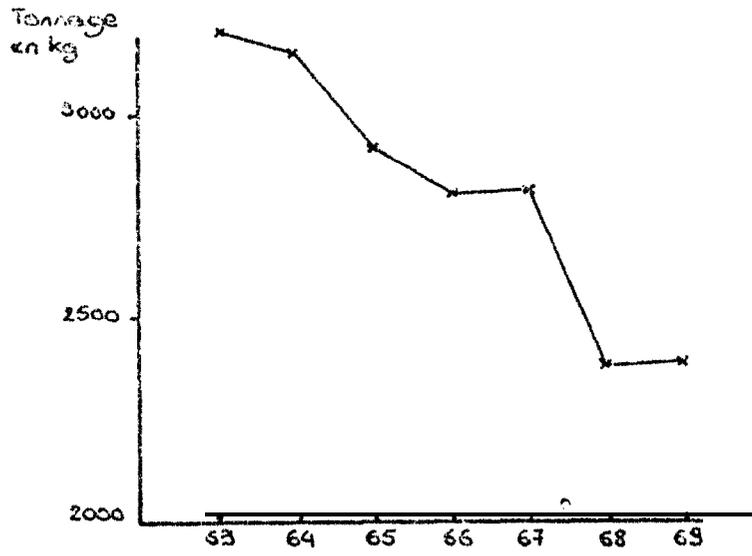


Fig. 5. Tonnage débarqué par bateaux et par marées.

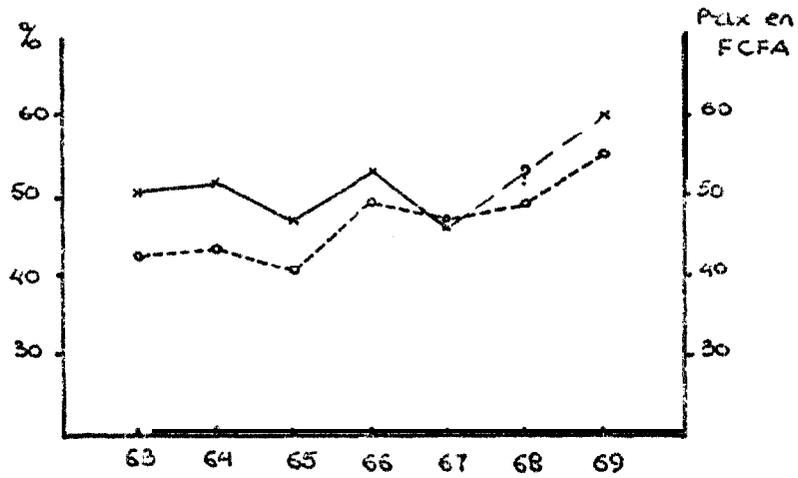


Fig. 6. — x — Prix moyen des prises /kg.  
 o - - - - Pourcentage de crevettes dans les prises

1	EL. H. MANSOUR SY						3	*
2	EL. H. MANSOUR SY						1	*
3	EL. H. MANSOUR SY	10	10	10	10	10	2	*
4	EL. H. MANSOUR SY	9	11	11	11	11	1	
5	EL. H. MANSOUR SY	9	-	-	-	-		
6	EL. H. MANSOUR SY	8	9	12	12	12	2	
7	EL. H. MANSOUR SY	11	2 <sup>1</sup>	* 3 <sup>1</sup>	-	8	5	3
8	EL. H. MANSOUR SY	11	6 <sup>2</sup>	-	6	-	-	
9	EL. H. MANSOUR SY	2	12	9	5	-	-	
10	EL. H. MANSOUR SY	2	12	11	11	6	-	
11	EL. H. MANSOUR SY		12	11	11	11	12	12 *
12	EL. H. MANSOUR SY		12	11	9	10	10	5
13	EL. H. MANSOUR SY		11	11	11	10	6	3
14	EL. H. MANSOUR SY		10	10	3 <sup>1</sup>	-	-	
15	EL. H. MANSOUR SY		5	5	12	11	7	3
16	EL. H. MANSOUR SY						3	
17	EL. H. MANSOUR SY				11	12	12	12
18	EL. H. MANSOUR SY				11	12	12	4
19	EL. H. MANSOUR SY				9	12	3	7
20	EL. H. MANSOUR SY				11	11	11	2 <sup>6</sup>
21	EL. H. MANSOUR SY				9	12	7	-
22	EL. H. MANSOUR SY				11	12	11	11
23	EL. H. MANSOUR SY				7	11	7	-
24	EL. H. MANSOUR SY				2	10	11	12
25	EL. H. MANSOUR SY				2	11	12	12
26	EL. H. MANSOUR SY						2	* 9
27	EL. H. MANSOUR SY							4
28	EL. H. MANSOUR SY							12
29	EL. H. MANSOUR SY							1
30	EL. H. MANSOUR SY							
31	EL. H. MANSOUR SY							
32	EL. H. MANSOUR SY							
33	EL. H. MANSOUR SY							
34	EL. H. MANSOUR SY							
35	EL. H. MANSOUR SY							
36	EL. H. MANSOUR SY							
37	EL. H. MANSOUR SY							
38	EL. H. MANSOUR SY							
39	EL. H. MANSOUR SY							
40	EL. H. MANSOUR SY							
41	EL. H. MANSOUR SY							
42	EL. H. MANSOUR SY							
43	EL. H. MANSOUR SY							
44	EL. H. MANSOUR SY							
45	EL. H. MANSOUR SY							
46	EL. H. MANSOUR SY							
47	EL. H. MANSOUR SY							
48	EL. H. MANSOUR SY							
49	EL. H. MANSOUR SY							
50	EL. H. MANSOUR SY							
51	EL. H. MANSOUR SY							
52	EL. H. MANSOUR SY							
53	EL. H. MANSOUR SY							
54	EL. H. MANSOUR SY							
55	EL. H. MANSOUR SY							
56	EL. H. MANSOUR SY							
57	EL. H. MANSOUR SY							
58	EL. H. MANSOUR SY							
59	EL. H. MANSOUR SY							
60	EL. H. MANSOUR SY							
61	EL. H. MANSOUR SY							
62	EL. H. MANSOUR SY							
63	EL. H. MANSOUR SY							
64	EL. H. MANSOUR SY							
65	EL. H. MANSOUR SY							
66	EL. H. MANSOUR SY							
67	EL. H. MANSOUR SY							
68	EL. H. MANSOUR SY							
69	EL. H. MANSOUR SY							
70	EL. H. MANSOUR SY							
71	EL. H. MANSOUR SY							
72	EL. H. MANSOUR SY							
73	EL. H. MANSOUR SY							
74	EL. H. MANSOUR SY							
75	EL. H. MANSOUR SY							
76	EL. H. MANSOUR SY							
77	EL. H. MANSOUR SY							
78	EL. H. MANSOUR SY							
79	EL. H. MANSOUR SY							
80	EL. H. MANSOUR SY							
81	EL. H. MANSOUR SY							
82	EL. H. MANSOUR SY							
83	EL. H. MANSOUR SY							
84	EL. H. MANSOUR SY							
85	EL. H. MANSOUR SY							
86	EL. H. MANSOUR SY							
87	EL. H. MANSOUR SY							
88	EL. H. MANSOUR SY							
89	EL. H. MANSOUR SY							
90	EL. H. MANSOUR SY							
91	EL. H. MANSOUR SY							
92	EL. H. MANSOUR SY							
93	EL. H. MANSOUR SY							
94	EL. H. MANSOUR SY							
95	EL. H. MANSOUR SY							
96	EL. H. MANSOUR SY							
97	EL. H. MANSOUR SY							
98	EL. H. MANSOUR SY							
99	EL. H. MANSOUR SY							
100	EL. H. MANSOUR SY							

St Louis  
Ballou  
Bureau